

Paris, le 17 décembre 2018

## Communiqué de presse

### **La SACEM accorde un mois de remise sur sa redevance aux membres du GNI impactés par les manifestations des gilets jaunes**

Un mois de redevance SACEM, c'est la remise que la SACEM a décidé d'accorder aux hôteliers, restaurateurs et cafetiers qui ont subi des dégâts ou une importante perte de chiffre d'affaire du fait des manifestations des gilets jaunes.

Ce vendredi 14 décembre, Didier Chenet, Président du GNI, avait écrit à la SACEM afin de faire part à son Directeur Général de la situation des hôteliers, cafetiers, restaurateurs et établissements de nuit qui « souffrent considérablement des conséquences des manifestations des gilets jaunes (...) ces dernières semaines à Paris et dans nombre d'agglomérations en Province ».

Didier Chenet avait évoqué des établissements « victimes de pillages, (...) endommagés, voire saccagés » avant de demander à la SACEM « de bien vouloir accorder à ceux de nos professionnels qui souffrent le plus de ces troubles un dégrèvement exceptionnel sur leur redevance SACEM. »

« La SACEM vient de répondre favorablement à ma demande et je l'en remercie au nom de nos membres », a indiqué ce jour Didier Chenet.

***Les membres du GNI ayant eu à souffrir de dégâts ou de pertes de chiffre d'affaire importantes pourront demander à bénéficier de cette remise équivalente à un mois de redevance SACEM.***

***La demande doit être faite au GNI par email à l'adresse suivante : [remisesacemgni@gni-hcr.fr](mailto:remisesacemgni@gni-hcr.fr) . Le GNI se chargera ensuite de transmettre les demandes de ses membres à la SACEM. La remise prendra la forme d'un avoir sur les redevances à venir.***

Didier Chenet précise par ailleurs que « **la remise pourra être plus importante pour les établissements en grande difficulté.** Ces établissements verront en effet leur situation et leur demande (qui devra là aussi passer par le GNI) examinées par une commission spéciale composée de membres du GNI et de la SACEM. Cette commission statuera sur une remise plus importante au cas par cas. »

*Je salue l'attitude de la SACEM, de ses dirigeants et sociétaires qui font preuve de solidarité à l'égard de nos professionnels dans la tourmente. J'invite maintenant nos hôteliers, cafetiers et restaurateurs à nous transmettre leurs demandes. Elles seront examinées avec attention et bienveillance. »*

La SPRE, sollicitée également par le GNI, accordera pour sa part, selon son Directeur Général, des délais de paiement aux membres du GNI rencontrant les mêmes difficultés. Sont principalement concernés les établissements directement contributeurs pour lesquels la musique est considérée comme attractive.

**GNI de l'Hôtellerie & de la Restauration**

*Le GNI est la seule Organisation Professionnelle indépendante au service des hôtels, cafés, restaurants, traiteurs organisateurs de réception et établissements de nuit indépendants et patrimoniaux. Didier Chenet est président du GNI-SYNHORCAT et du GNI, Pascal Droux, président du GNI-FAGIHT est président délégué du GNI, Philippe Quintana, président du GNI-CDT est également président délégué du GNI.*

**CONTACT PRESSE****GNI - Groupement National des Indépendants**

Franck TROUET – [f.trouet@gni-hcr.fr](mailto:f.trouet@gni-hcr.fr) , 06 73 86 66 65